

PROCES-VERBAL  
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 504  
VISIO, le 12 novembre 2024

## RESOLUTIONS

*Document approuvé le 12 novembre 2024*

*Classification du document : public*

**Réunion du mardi 12 novembre 2024, 19h30**

**Présents :**

CHEREL Catherine - DI MEGLIO Frédéric - DUMAS Patrick - FELIX Valérie – FERRETTI Jean Lou - LAMBINET Michel - LAMERAT Patrick – MARAN Vincent - MARGOUET Chantal - ROPERT Yvon - SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

**Excusés :** BOUVET Odile - BOISFARD Cyrilan – CHANAL Emmanuel - HEITZ Camille - LARVOIRE Isabelle - LECORGUILLE Jo - MIGNON Pascale - PERON Nathalie - RAISIN DADRE Laurent

**Absents :** BURTHERET Catherine

**Assistaient également :**

Alain DELMAS	Chargé de missions
Pierre DRILLON	Référent communication
Sophie MAES	Directrice Administrative
Richard THOMAS	DTN

**1 – Approbation des propositions de modifications du RI FFESSM pour l'AG nationale prévue les 7-8 décembre 2024 à Antibes :**

Pour aider à situer les modifications mises en encadrés jaune, voici les correctifs principaux du R.I proposés à l'AG de décembre 2024 avec en marge les commentaires explicatifs, cela concerne en particulier :

- le III.2.3 Modalités d'affiliation. Pour intégrer le Contrat d'Engagement Républicain pour l'agrément des associations.
- le III.2.5 Pour détailler les "Sections" du club France visant à intégrer les anciens organismes particuliers dits organismes associés qui ont disparu de nos statuts (application par ex aux sections sportives et artistiques de la Défense qui ne sont pas adossées à une association mère).
- le VII.2.1.2 Composition Bureau Juges-Arbitres et Entraîneurs. Pour faciliter les évolutions futures, le périmètre précis des personnes composant les deux collèges de ce bureau sera défini dans le règlement du Bureau des JA et E.
- le VIII.1.2 Statuts et RI des OD. Pour mieux adapter le calendrier, pour simplifier et réduire les obligations des OD par rapport à la loi qui s'est appliquée aux Statuts nationaux, pour réduire les vides juridiques potentiels des futurs statuts des OD.

**Résolution 24/072 :**

**Contre : 0 Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## 2 – Approbation du Bilan comptable 2023/2024 et du budget prévisionnel 2024/2025 :

### **Bilan comptable 2023/2024 :**

Recettes : 6.190.822 €  
Dépenses : 5.979.473 €  
Résultat net : + 211.343 €

Les bons résultats en licences et certifications ont permis avec une gestion maîtrisée des charges conformément au prévisionnel d'accorder une ristourne supplémentaire aux COREG de 1€ reversé pour un montant de 120.204 €.

A noter une augmentation sensible des abandons de frais (dons aux œuvres) tant pour les activités CDN que pour les commissions, ce qui permet de développer l'activité fédérale sans débours supplémentaire. Remerciements à tous les acteurs.

### **Résolution 24/073 : Approbation des comptes**

**Contre : 0 Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **Prévisionnel 2024/2025 :**

Recettes : 6.474.879 €  
Dépenses : 6.469.856 €  
Résultat net prévu : + 5.023 €

Concernant les recettes, à noter une augmentation du prix de la carte de 1 €, ce qui correspond à l'inflation des deux dernières années. Les objectifs licences et certifications établis avec une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent nous permettent d'avoir une recette de 5.1 M€, ce qui représente + de 80 % de nos recettes. Nous visons un maintien des objectifs concernant les subventions des partenariats (435 K€), avec une légère augmentation du poste autres produits grâce aux abonnements supplémentaires liés au SUBAQUA numérique.

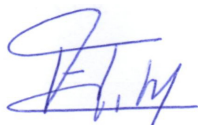
Concernant les dépenses, nous avons un maintien de la masse salariale couplée aux charges liées aux prestataires pour un montant de 1.7 M€. Nous objectivons une maîtrise des charges courantes à hauteur de 2.6 M€, intégrant, entre autres, les budgets de communication dont les outils numériques (SUBAQUA, E-learning, Rex). Enfin, le budget des commissions est en augmentation de 4 % pour un montant total de 1.149.650 €.

### **Résolution 24/074 : Prévisionnel 2024/2025**

**Contre : 0 Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Le Président de la FFESSM  
Frédéric DI MEGLIO



Secrétaire Général  
Jean Lou FERRETTI

